







Site: GTR TLR ARG SCG TSS SMF









Ce document a pour but de réglementer les conditions d'accès, de circulation et de déchargement conformément aux articles R4515-4 à R4515-11 de la section 2 : Protocole de sécurité du chapitre 5 de la partie réglementaire du Code du travail. Protocole sécurité n° : **Numéro de la version + année + transporteur**

ENTREPRISE D'ACCUEIL (utilisatrice)			
Nom de l'entreprise :	SARPI MINERAL FRANCE (CLERAC)	Adresse du lieu de l'opération :	Le Bois Rousseau 17270 CLERAC
Directeur de l'entreprise :	Audrey SAINT-SEVER	Adresse e-mail :	audrey.saint-sever@veolia.com
Téléphone accueil site :	05 45 86 22 68 // 07 87 15 12 86	Horaires d'ouverture du site : 8h-12h /// 13h-16h	

GARANDEAU FRERES ENTREPRISE EXTERIEURE / TRANSPORTEUR			
Nom de l'entreprise :	16370 VAL DE COGNAC	Adresse :	
Dirigeant (ou représentant) :	Siret 775 563 273 00017 - APE 4673 A Tél: 05 45 83 24 11	Adresse e-mail :	
Téléphone :			

OPERATION			
<input type="checkbox"/> Déchet pulvérulents (citerne) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Déchets « vrac » (benne) <input type="checkbox"/> Déchet dangereux : <input checked="" type="checkbox"/> Déchet non dangereux : <input type="checkbox"/> Déchet inerte :	(Nature du déchet)	<input type="checkbox"/> Déchets conditionnés <input type="checkbox"/> Big Bag : <input type="checkbox"/> Fût : <input type="checkbox"/> Autres: <input type="checkbox"/> Boues <input type="checkbox"/> Autres: <input type="checkbox"/> Autres: <input type="checkbox"/> Autre(s): <input type="checkbox"/> Autres: <input type="checkbox"/> Autres:	(Nature du déchet)

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE	
<ul style="list-style-type: none"> - Respect du code de la route (ex : signalisations, ceinture de sécurité, interdiction de téléphoner en conduisant...), - Interdiction de fumer et de vapoter sur le site de stockage, - Interdiction d'apporter une flamme nue, - Interdiction d'utiliser son téléphone portable, - Signaler votre présence à l'accueil dès votre arrivée (une pièce d'identité peut-être demandée), - Signaler tous dysfonctionnements/incidents au personnel du site et respecter les consignes de sécurité, - Interdiction de circuler benne levée et/ou les portes des bennes ouvertes, - A la bascule, en cas de détection de radioactivité, suivre les instructions qui vous seront données, - L'unité de transport doit se présenter sur le site en bon état, - Déchargement obligatoire sur une aire horizontale (à plat), - En cas de fort vent, pas de déchargement simultané sur une même alvéole. - Il est interdit de prendre des photos. - Les « pauses » (déjeuner et réglementaires) sont interdits dans l'enceinte du site. 	     

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE									
Equipements de protection individuelle OBLIGATOIRES	 Vêtements couvrants	 Gilet haute visibilité	 Chaussures de sécurité	 Casque	 Lunette de sécurité	 Gants	 Protections auditives	 Masque FFP3	
Sur l'ensemble du site	X	X	X	X	X Couvantes				
Alvéole ou zone de stockage déchets dangereux	X	X	X	X	X Couvantes	X			
Alvéole ou zone de stockage déchets non dangereux, inertes, biotraitement	X	X	X	X	X Couvantes recommandées	X			
Usine de stabilisation	X	X	X	X	X Etanches	X	X	X	

S'équiper avant l'entrée sur le site - **Le short et les manches courtes sont interdits.**

Site: GTR TLR ARG SCG TSS SMF

RISQUES	MESURES DE PREVENTION / CONDUITE A TENIR	
Collision engins-piétons	Piétons : - Respect du port des EPI - Seul le conducteur est autorisé à descendre de sa cabine. - Interdiction de circuler à pied en dehors des zones du pont bascule et de chargement/déchargement	Chauffeurs : - Priorité aux piétons et aux engins du site - Vérifier l'absence de toute personne avant de reculer - Lors de la présence d'un piéton dans la zone de travail, maintenir un contact visuel direct avec lui. En cas de perte de contact visuel direct, arrêter de manœuvrer - Faire fonctionner le bip de recul et/ou les feux de détresse
Collision entre véhicules	- Respect du code de la route, de la signalisation et des limitations de vitesse - Respect du plan de circulation - Donner la priorité aux engins du site - Stationnement interdit en dehors des espaces prévus ou indiqués par le personnel du site - Ne pas stationner ni rouler sur les accotements - Ne pas stationner sur les pistes - Respect d'une distance de sécurité entre les véhicules - En cas de manœuvres délicates (marche arrière par exemple), être guider par une ou plusieurs personnes si nécessaire.	
Heurt	- Attention à l'ouverture des portes de caissons à battants : effectuer la préouverture à distance de la zone de vidage, mettre les chainettes de sécurité et reculer ensuite. - Pour les bennes hydrauliques, interdiction de se situer entre la benne et la porte	
Renversement du véhicule / écrasement	- Interdiction de circuler benne levée - En cas de vent supérieur à 60 km/h , le vidage est interdit. - Interdiction de monter sur les bennes que ce soit pour débâcher ou prélever. Utiliser les moyens d'accès ou de prélèvement sécurisés. - Au déchargement, en l'absence d'un merlon d'au moins 30 cm, je reste à 3 mètres du front de taille non protégé. Ne pas travailler en dévers et toujours rester dans le sens de la pente. - Aucune personne ne doit se trouver dans l'environnement d'une benne / Citerne - Respecter les emplacements de vidage - Respect d'une distance de sécurité entre les véhicules selon les consignes du site	
Panne du véhicule	- Immobiliser le véhicule sur le côté droit de la route avec les feux de détresse - Avertir le personnel du site	
Fuite de carburant ou d'huile Rupture d'un flexible	- Couper le contact - Avertir immédiatement le personnel du site - Respecter les consignes du personnel du site - Si renversement : mettre de l'absorbant et nettoyer la zone	
Incendie du véhicule	- Couper le contact - Utiliser l'extincteur de bord - Avertir immédiatement le personnel du site et respecter les consignes données	
Incendie sur le site	- Dégager sans précipitation votre véhicule en laissant libre les voies d'accès - Avertissez le personnel du site et respecter les consignes	
Chute de hauteur	- Mise en place de garde corps lors du déplacement et manipulations sur citerne - Ne pas sauter du véhicule - Respecter les 3 points d'appui (Pour monter et descendre, avoir alternativement 2 pieds en appui et 1 main en prise, puis 2 mains en prise et 1 pied en appui).	

Site: GTR TLR ARG SCG TSS SMF

Toute entreprise est responsable des dommages ou accidents matériels ou corporels provoqués par son personnel ou par son matériel vis-à-vis des biens et des membres du personnel du site ou de tiers.


Le site se réserve le droit de prendre à la charge de l'entreprise extérieure les mesures d'urgence destinées à limiter l'aggravation d'un dommage.

Après en avoir pris connaissance, une copie de ce protocole de sécurité devra être transmise à tout le personnel susceptible de se rendre sur notre site.

Les copies du présent protocole doivent se trouver dans les véhicules entrants sur notre site. Nous nous réservons le droit de procéder à des contrôles aléatoires.

Ce protocole signé devra être renvoyé à l'entreprise d'accueil.

Fait en deux exemplaires, le 20/11/2019

Pour l'entreprise d'accueil		Pour l'entreprise extérieure	
Nom:	SARPI MINERAL FRANCE	Nom:	Frs GARANDEAU Freres
Fonction:	Directeur de site	Fonction:	DG
Signature:		Signature:	

GARANDEAU FRERES
 SAS au Capital de 1 313 940 €
 Siège Social : 2 route des Etangs - Cherves-Richemont
 16370 VAL DE COGNAC
 Siret 775 563 273 00017 - APE 4673A
 Tél : 05 45 83 24 11

